



DÉVELOPPER SES CONNAISSANCES EN URBANISME À SAINT-BARTHÉLEMY



LA FORMATION

Cette formation permet d'identifier et de comprendre les mécanismes des différentes demandes d'urbanisme. Elle permet d'acquérir les bases de la réglementation d'urbanisme spécifique au territoire de Saint-Barthélemy, conformément au Code de l'Urbanisme, de l'Habitation et de la Construction.



LES OBJECTIFS

- Acquérir les bases de la réglementation d'urbanisme
- Maîtriser le lexique de l'urbanisme appliqué au métier d'agent immobilier
- Comprendre le processus d'une demande d'urbanisme



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint, supports de cours.

Méthode :

- Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices.

Évaluation :

Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension..



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public, professionnels comme particuliers.

LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE

Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
57 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy

Tél. : 05 90 27 12 55

Port : 06 90 68 51 04

gregory.guerot@cemstbarth.com

www.cemstbarth.com

LA DURÉE

La durée de la formation est d'un jour soit de 7h.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
- **Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation**



PROGRAMME



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

MODULE 1 : SAVOIR S'ORIENTER DANS LES DEMANDES D'URBANISME.

Séquence 1 : Le Certificat d'urbanisme

- L'objet du CU
- La ou les demande(s) de CU
- La délivrance du CU
- Le contenu du CU
- La durée du CU
- Le mécanisme de la Cristallisation
- Le contentieux du CU

Séquence 2 : La déclaration préalable

- L'appréhension de la composition d'un dossier (nature du projet, examen des pièces)
- Les étapes (dépôt, instruction, délais)
- L'élaboration de la décision (forme, contenu, modalités de notification)
- Décision

Séquence 3 : Le permis de construire

- Les caractéristiques générales et le champ d'application du permis de construire
- Procédure d'obtention de permis de construire
- Validité de l'autorisation de construire
- Modification et transfert du permis
- Mise en œuvre de l'autorisation de construire
- Le contentieux du permis de construire

MODULE 2 : LE CODE DE L'URBANISME, DE L'HABITATION ET DE LA CONSTRUCTION

Séquence 1 : La réglementation applicable

- Principes généraux
- Localisation et implantations
- Qualité urbaine, architecturale...
- Surface de construction
- Constructions existantes
- Servitudes

Séquence 2 : La carte d'urbanisme

- Le plan de zonage
- Effets de la carte d'urbanisme

PROFIL FORMATEUR

Tous les formateurs répondent aux exigences des cahiers des charges dont l'expérience professionnelle et les diplômes ont été validés.

La formation de vos projets commence ici....

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis :

En date du :

Bénéficiaire(s) :

Nature des travaux :

Nom de l'architecte :

Surface de plancher autorisée : m²

Hauteur de la/des construction(s) : m

Surface des bâtiments à démolir : m²

Superficie du terrain : m²

Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :

Permis affiché en Mairie le :

Droit de recours : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R.600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R.600-1 du code de l'urbanisme).

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC



FINALITÉ

• Attestation de fin de formation
Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au 0590 27 12 55 ou su alexia.louis@cemstbarth.com



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DE LA CEM : WWW.CEMSTBARTH.COM